

Flers-sur-Noye

Bulletin municipal 2022



Fresque de la mairie : Bientôt 10 ans !

Fresque réalisée en 2012 par Jean-Louis Delecroix, habitant de Flers-sur-Noye



Ce journal existe grâce à l'implication des habitants de notre commune et l'aimable participation financière de ses commerçants et artisans que nous tenons à remercier ici et en avant dernière page.

CONTACT
 Patrick Mateu
hautsdefrance@groupelang.fr
 Mail: patrickmateu@groupelang.fr
 Tel : 0682573153

**EXPERTISE
AUTOMOBILE À
AMIENS,
BEAUVAIS ET
SAINT-QUENTIN**

GROUPE LANG & ASSOCIÉS
EXPERTISE AUTOMOBILE

AMIENS
BEAUVAIS
SAINT-QUENTIN

L'Artisan du Terroir

6 route Nationale – 80160 Flers-sur-Noye
03 22 09 29 70

Mardi	9h-12h	15h-18h
Mercredi	9h-13h	15h-18h
Jeudi	9h-13h	15h-19h
Vendredi	9h-13h	14h-19h
Samedi	9h-13h	14h-18h

HÉRIPRÉ
DEPUIS 1942

L'Artisan du Terroir
CHARCUTERIE - VOLAILLES - EPICERIE - PRODUITS LOCAUX

LES CASIERS GOURMANDS

abeille
ASSURANCES

aéma GROUPE

Cabinet
LEIGNEL

Orias: 16006406 - 07001643

Assurances - Placements - Retraite

20 rue de la République
60120 Breteuil 03 - 44 - 80 - 00 - 05
leignel-breteuil@aviva-assurances.com

afer

COUVERTURE - ZINGUERIE

DEMOUSSAGE - ENTRETIEN

VELUX® - DALLE DE CHEMINÉE

DÉPANNAGE - RÉPARATION

CONTRAT D'ENTRETIEN

NEUF - RÉNOVATION

NACELLES 25 & 35M

**SARL
METROPOLE
COUVERTURE**

03 22 42 75 47
metropolecouverture@gmail.com
 80000 - AMIENS

Des hommes qualifiés au service du bâti

Edito : le mot du maire



Florigeoises, Florigeois, chers amis,

L'année 2021 n'a pas été très réjouissante. Le vaccin a permis, tout de même, de ralentir la diffusion du covid mais il reste encore présent. Le Pass sanitaire donne à chacun le pouvoir de circuler un peu plus librement. Les gestes barrières sont encore les meilleurs moyens pour se protéger.

Malgré tout, elle a permis à notre village de faire une cure de jouvence avec notamment l'enfouissement et le renforcement des réseaux électriques et téléphoniques qui donnent un aspect plus chaleureux et moderne de nos rues. L'éclairage public à leds est maintenant plus efficace et moins énergivore. La réfection totale du tableau électrique de la salle polyvalente, demandée par la commission de sécurité et la pose d'un défibrillateur extérieur sur le mur de la mairie ont amélioré la sécurité sur différents aspects. Enfin, des travaux sur les regards rue Marquis ainsi qu'au niveau de la mare ont été effectués pour mieux absorber les eaux de ruissellement en cas d'orage violent.

Au niveau de la communauté de communes, les choses ne s'arrangent pas : « Pas d'argent ! ». Les communes doivent donc gérer au plus près leurs finances. Or, entre les desideratas des uns et la réalité des chiffres, la gestion d'un budget d'une commune reste un calcul redoutable avec comme seul levier l'impôt si besoin.

A propos d'impôts, sachez que la trésorerie de Moreuil a fermé cette fin d'année 2021. Il nous faudra aller à Montdidier maintenant.

L'année 2022, s'inscrit sur une réflexion de sécurisation de la commune sur l'ensemble de nos routes et particulièrement sur la traversée de la RD 1001. Pour celle-ci, nous sommes toujours en attente de la réponse du Conseil Départemental quant aux préconisations à adopter. Ce chantier étant certainement très important au niveau financier, nous adapterons les investissements en fonction des aides et des possibilités financières de la commune. D'autres investissements sont à l'étude, mais il est encore trop tôt pour en parler.

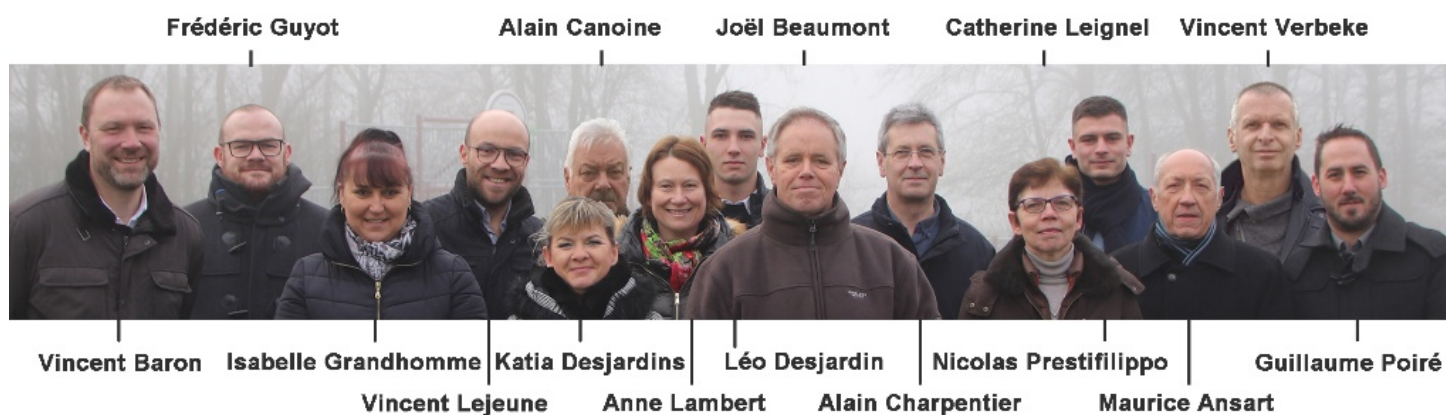
Maintenant, permettez-moi de vous présenter, mon conseil municipal et moi-même, tous nos vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous !

Joël Beaumont

Sommaire

1.	L'équipe municipale	4
2.	Les commissions	5
3.	Renseignements pratiques	6
4.	Démarches administratives	7
5.	Budget	8
6.	Réalisations et projets	10
7.	Etat civil	14
8.	Déchets	14
9.	Règles de vie	16
10.	Transports	17
11.	Nos aînés	18
12.	Informations diverses	18
13.	Agenda	23
14.	Parole aux associations	24

1. L'équipe municipale



1^{er} adjoint



CHARPENTIER Alain
38 rue Marquis

Maire



BEAUMONT Joël
12 rue Entre 2 Villes

2nd Adjoint



LEIGNEL Catherine
2 rue Marquis

Les conseillers

ANSART Maurice	8 Rue Entre 2 Villes
BARON Vincent	18 Rue d'En Haut
CANOINE Alain	10 Rue Entre 2 Villes
DESJARDIN Léo	5 Rue Entre 2 Villes
DESJARDINS Katia	8 Rue la Carrière
GRANDHOMME Isabelle	21 Route Nationale
GUYOT Frédéric	26 Lotissement du Château
LAMBERT Anne	7 Rue Marquis
LEJEUNE Vincent	19 Lotissement du Château
POIRÉ Guillaume	1 bis Rue d'En Haut
PRESTIFILIPPO Nicolas	25 Rue Collée
VERBEKE Vincent	21 Rue Entre 2 Villes

2. Les commissions

Les commissions intercommunales

Conseil Communautaire	Syndicat des eaux	Syndicat scolaire SISCO	Soins infirmiers	Electricité FDE
Titulaire Joël BEAUMONT Suppléants Alain CHARPENTIER Catherine LEIGNEL	Titulaires Frédéric GUYOT Catherine LEIGNEL Vincent LEJEUNE	Titulaires Vincent BARON Joël BEAUMONT Katia DESJARDINS	Titulaires Anne LAMBERT Catherine LEIGNEL Suppléant Alain CANOINE	Titulaire Léo DESJARDIN Suppléant Alain CANOINE

Les commissions communales

Finances	Communication	Salle Municipale
Rapporteur Catherine LEIGNEL Membres Maurice ANSART Vincent BARON Joël BEAUMONT Alain CHARPENTIER Frédéric GUYOT	Rapporteur Guillaume POIRE Membres Maurice ANSART Alain CHARPENTIER Anne LAMBERT Nicolas PRESTIFILIPPO	Rapporteur Joël BEAUMONT Membres Alain CHARPENTIER Isabelle GRANDHOMME Catherine LEIGNEL

Environnement et Espaces verts	Actions sociales , sécurité et plan de sauvegarde	Bâtiments-Voirie- Illuminations, Urbanisme, Appels d'offre et Cimetière	Affaires culturelles, Bibliothèque et Animations, Jeunesse et Sport
Rapporteur Vincent LEJEUNE Membres Maurice ANSART Léo DESJARDIN Katia DESJARDINS Isabelle GRANDHOMME Anne LAMBERT Guillaume POIRE Nicolas PRESTIFILIPPO	Rapporteur Katia DESJARDINS Membres Vincent BARON Alain CHARPENTIER Anne LAMBERT Vincent VERBEKE	Rapporteur Guillaume POIRE Membres Maurice ANSART Vincent BARON Alain CHARPENTIER Léo DESJARDIN Frédéric GUYOT Vincent LEJEUNE Nicolas PRESTIFILIPPO Vincent VERBEKE	Rapporteur Anne LAMBERT Membres Maurice ANSART Alain CHARPENTIER Léo DESJARDIN Isabelle GRANDHOMME Frédéric GUYOT Nicolas PRESTIFILIPPO

3. Renseignements pratiques

Village

Commune	Population	Noms des habitants	Code postal	Superficie
				
Flers-sur-Noye	520	Florigeaises et Florigeais	80160	4,65 Km²

Mairie

	Tel : 03.22.09.44.31 / 09.75.51.90.37 Mail : mairieflerssurnoye@orange.fr Secrétaire : Céline Boulanger Heures d'ouverture Lundi : 18h00-19h30 Mercredi : 16h00-19h30 Facebook de la mairie : https://www.facebook.com/Mairie-de-Flers-sur-Noye-102270958415250/
--	--

Services officiels et numéros utiles

	Service des eaux	03.22.42.02.63
	Enedis	09.72.67.50.80
	Sous-Préfecture	03.22.97.80.22
	Assistants Sociaux départementales	03.60.03.43.40
	SAMU	15
	Gendarmerie	17 / 03.22.42.47.17 (Ailly-sur-Noye)
	Pompiers	18 / 03.22.41.55.47 (Ailly-sur-Noye)
	Hôpital	03.22.08.80.00 (hôpital sud Amiens)
	Centre antipoison	08.25.812.822

La commune dispose également d'un cabinet médical avec médecin et infirmières

4. Démarches administratives

Liste des papiers et démarches correspondantes

Pièces	Carte d'identité	Passeport	Permis de conduire	Visa	Carte grise
Validité	15 ans 10 ans pour la biométrie	10 ans	A vie (ou jusqu'à suspension)	Environ 3 mois	Dans les 15 jours à compter de l'achat du véhicule
Administration de délivrance	Amiens Ailly-sur-Noye	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture ou sous-préfecture

Pour connaître les démarches par type d'actes administratifs, rendez-vous sur le site internet de la commune rubrique « Citoyenneté / Papiers d'identité et démarches » (<https://www.flers-sur-noye.fr/citoyennete/papiers-didentite-et-demarches/>)

Durée de conservation des documents

Famille	Santé	Banque	Factures
Livret de famille, Contrat de mariage, Jugement d'adoption ou de divorce, Diplômes, Livret militaire A vie	Remboursements assurance maladie et mutuelle Contrat de mutuelle 2 ans Carnet de santé ou vaccination, Carte de groupe sanguin, Examen médicaux A vie	Tickets CB Jusqu'à réception du relevé bancaire Relevé de comptes, Chéquiers finis 5 ans Prêt Durée du prêt + 2 ans	Téléphone, Internet 1 an Petits travaux, Attestation de ramonage de cheminée ou d'entretien de chaudière 2 ans Eau, gaz, électricité 5 ans Gros travaux 10 ans

Habitation	Assurance	Travail	Impôts
Acte notarié d'achat ou de vente A vie Quittance de loyer, contrat de location 3 ans après la fin de la location	Avis d'échéance, Quittances 2 ans Contrat Durée du contrat + 2 ans	Notes de frais 3 ans Fiches de paie, Contrat de travail Jusqu'à liquidation ou à la retraite	Déclaration de revenus, Justificatifs, Avis d'imposition 3 ans

5. Budget

Les 3 taxes

	Commune	Communauté de communes (CCALN)	Département
Taxe d'habitation	* 12,12% (12,12%) =	* 15,23% (15,23%) =	-
Foncier Bâti	** 31,7% (6,16%) ←	11,99% (11,08%) ↗	0% (25,54%)
Foncier Non Bâti	12,51% (12,51%) =	22,56% (20,06%) ↗	43,74% (43,74%)
Cotisation Foncière des Entreprises	11,54% (11,54%) =	11,89% (11,83%) ↗	-

* Pour les foyers ne bénéficiant pas de l'exonération totale () Chiffres de 2020

** La part départementale a été attribuée aux communes et rajoutée à la valeur déjà existante

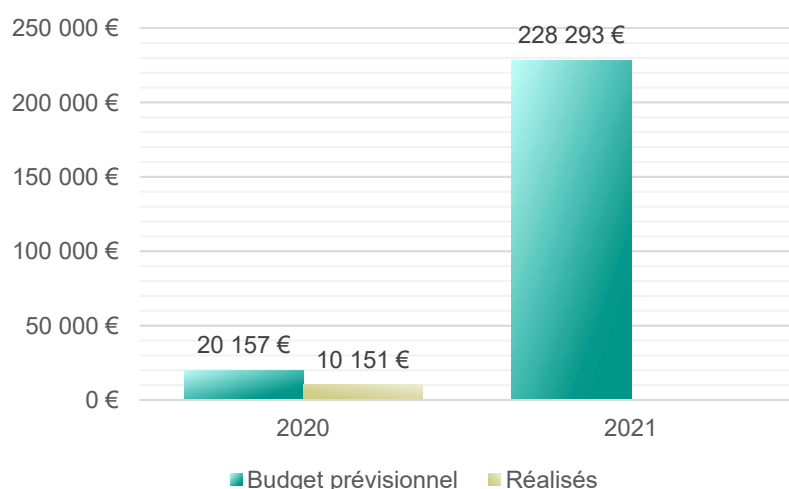
Pour la commune, les taux concernant les taxes sont identiques à l'année passée et depuis 2008.

Budget

Le budget de la commune est alimenté par plusieurs axes (les impôts locaux et autres, les dotations de l'état, ainsi que par d'autres ressources). C'est grâce à ce budget que la municipalité peut entreprendre des actions sur le territoire et faire vivre la commune. Il est défini en début d'année pour l'année civile en cours. Un budget communal est composé de 2 parties distinctes :

- **Les dépenses de fonctionnement**
 - o Correspondent à l'ensemble des dépenses sur des aspects existants et qu'il convient de faire perdurer et permettant le fonctionnement de la commune (type salaire des employés, consommation électrique, etc...)
- **Les dépenses d'investissement**
 - o Correspondent en général à des achats ou investissements / prestations de mises en place, construction, etc...

Evolution des dépenses d'Investissement

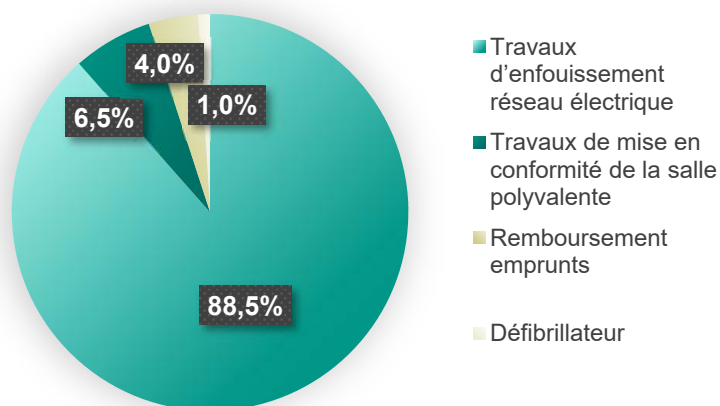


Le montant pour 2021 correspond pour :

- 202 000 € : à l'enfouissement des réseaux électriques financés à hauteur de 140 000 par un emprunt (le dernier emprunt de la commune ayant été soldé en 2020, la commune a pu en réaliser un nouveau)
- 26 293 € : correspondent à l'achat d'un défibrillateur, à la mise en conformité électrique de la salle polyvalente et au remboursement d'emprunt

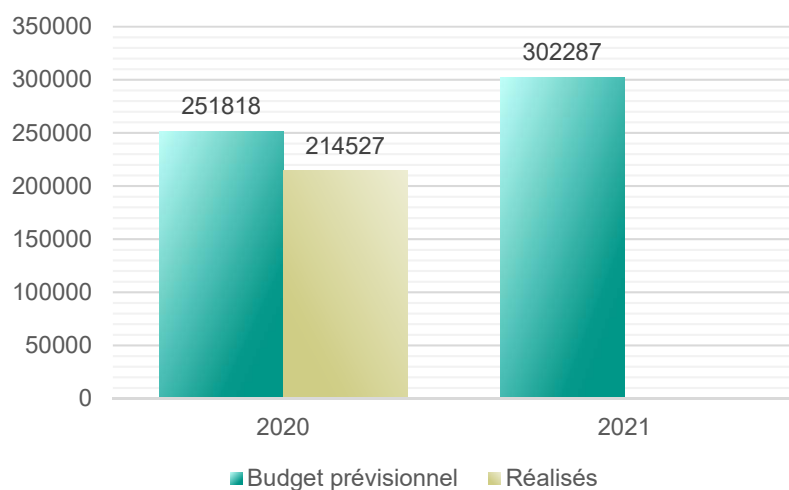
L'écart entre le budget 2020 et le réalisé a été reporté dans les dépenses 2021

Dépenses d'Investissement 228 293 €



Une part importante de l'investissement de 2021 a été consacrée à l'enfouissement des réseaux

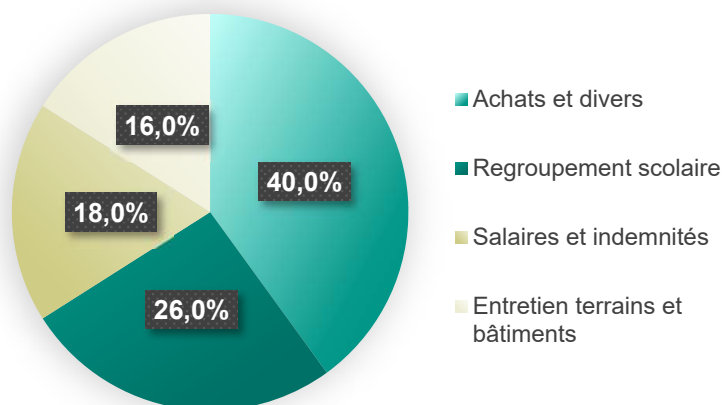
Evolution des dépenses de Fonctionnement



Les économies de dépenses de 2020 nous ont permis de moins emprunter pour réaliser les travaux d'investissement de 2021 mentionnés plus haut.

La hausse de budget par rapport à 2020, provient principalement de travaux non inclus dans la section investissement : murs de l'église, travaux autour de la mare.

Dépenses de Fonctionnement 302 287€



La catégorie achats et divers comporte les achats de fourniture, d'entretien, les illuminations de Noël, les charges et impôts divers...

6. Réalisations et projets

Réalisations effectuées

Mise aux normes du tableau électrique à la salle des fêtes



Cette année 2021, des travaux ont été réalisés à la salle polyvalente concernant le tableau d'électricité qui se faisait vieillissant et inadapté.

Il s'agissait d'un objectif double :

- 1/ le remettre aux normes
- 2/ mieux le sécuriser.

Concrètement, cela s'est traduit par le remplacement du tableau et la mise en place d'autres équipements comme l'installation d'un disjoncteur afin de protéger le câble d'alimentation (voir l'image ci-contre).

Il n'y a donc plus besoin maintenant d'aller au panneau pour activer tel ou tel autre partie de la salle. Par défaut, lors des locations tout sera activé.

Côté équipements, les nouveautés sont les suivantes :

- Lumière à détection automatique dans les WC.
- Spot extérieur à l'entrée de la salle avec temporisation.
- 3 boutons muraux sur le mur avant les cuisines pour allumer les lumières de la salle.

Acquisition d'un défibrillateur



Les normes évoluent et obligent d'installer un défibrillateur à côté d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) de catégorie 4 en 2021, en l'occurrence la salle polyvalente. En 2022, les ERP de catégorie 5 seront ajoutés au périmètre, l'école maternelle et la mairie seront ainsi concernées.

La commune s'est donc équipée d'un tel outil qui a été positionné à la mairie.

Bon à savoir : Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

La défibrillation, appelée aussi choc électrique externe ou cardioversion, est le geste qui consiste à délivrer volontairement et de manière brève un courant électrique dans le cœur lorsque celui-ci présente certains troubles du rythme. Il est destiné à rétablir un rythme cardiaque normal.

Un défibrillateur fonctionne généralement sur batteries afin d'être mobile et est le plus souvent constitué :

- D'un bloc électrique permettant de délivrer un courant électrique calibré en durée, en forme et en intensité,
- D'un moyen de transmission de l'influx électrique vers la victime, constitué de deux électrodes larges et plates. Recouvertes d'un gel conducteur, on les colle sur le thorax de la victime. Il existe des électrodes pédiatriques plus petites délivrant un choc électrique réduit.

Rue d'En Haut, des travaux contre les inondations



Nous n'avons pas été épargnés cette année par les orages et notamment quelques-uns impressionnants. Notre village a ainsi vu naître des piscines temporaires le temps que les avaloirs ne puissent faire leur travail. C'était notamment le cas au carrefour de la rue d'En Haut avec la rue du lotissement du château comme l'atteste la photo à gauche.

La commune a essayé de réagir le plus vite possible afin de limiter les désagréments rencontrés.

Pour cela, une tranchée a été effectuée de l'avaloir jusqu'à la mare pour permettre au caniveau de boire plus vite l'eau ainsi accumulée. Depuis, nous n'avons plus eu les mêmes orages et heureusement ! Nous espérons néanmoins qu'il suffira pour les prochains...



Avaloirs au croisement rue Marquis, rue Entre Deux Villes et rue du Bosquel



De gros orages cet été nous ont permis de constater que les avaloirs situés rue Marquis n'étaient plus suffisants pour écouler les eaux de ruissellement provenant du débordement de la mare ainsi que des différentes rues du village.

Des travaux ont ainsi été réalisés pour améliorer l'absorption des eaux de ruissellement et éviter ainsi une montée en charge de l'eau à cet endroit. Ces eaux sont ensuite écoulerées par un tuyau de 300mm pour finir dans un exutoire à 200m de là.

Remplacement du miroir au carrefour de la rue Marquis et de la rue Entre Deux Villes



Avec le temps, le miroir du carrefour entre la rue Marquis et la rue Entre Deux Villes s'était patiné et ne permettait plus un contrôle visuel suffisamment efficace pour les automobilistes qui s'y engageaient.

Après s'être dotée d'un nouveau miroir, c'est par la belle journée du samedi 16 octobre que la commune a procédé à son remplacement, rétablissant ainsi autant de visibilité que nécessaire pour la sécurité de tous pour ce carrefour.

Eglise : Renforcement du contrefort gauche suite à l'apparition de fissures

Dans la continuité des travaux de rénovation du mur de l'église, des fissures sont apparues sur le bas du contrefort gauche de l'église, côté entrée principale.

Le travail déjà accompli par Sandra sur le chantier de rénovation ayant donné pleine satisfaction, nous lui avons demandé un devis afin de sécuriser ce contrefort et ne pas le voir se détériorer.

Le travail commandé a ainsi été réalisé courant septembre.



Travaux de renforcement du réseau et d'enfouissement des câbles en centre-bourg

Comme présenté dans le bulletin de l'année dernière, le réseau du centre bourg nécessitait des travaux de renforcement électrique afin de palier l'augmentation de la consommation par l'arrivée du nouveau lotissement.

Les travaux ainsi réalisés sur 2021 ont conduit à :

- Un renforcement du réseau d'une partie de la rue Marquis et de la rue Collée
- Un renforcement du réseau partant de la place et remontant la rue d'En Haut jusqu'à l'entrée du Domaine du Château.

A chaque fois, par la même occasion l'enfouissement de l'ensemble des réseaux (branchements, éclairage public, télécommunications) a été réalisé.

Une deuxième phase est maintenant en cours : la rue de la carrière ainsi que le bout de la rue Marquis en partant de la ruelle du Bosquel.

De nouveaux supports d'éclairage public voient le jour entraînant la disparition des supports de lignes électriques. L'ensemble des supports bétons et bois devraient disparaître sur le périmètre concerné d'ici la fin de l'année 2021 ou début 2022.



Des nouveaux arbres plantés autour de la mare



Cette année de nouveaux arbres ont été plantés dans le secteur de la mare. Des fruitiers ont ainsi été choisis afin d'en profiter 2 fois : une première avec de belles fleurs au printemps et une seconde avec de bons fruits à l'été.

Les fruitiers en question sont les suivants :

- Cerisier Napoleon
- Cerisier Hatif de Burlat
- Cerisier Croquant
- Pommier Falstaff

Floraison et Récolte

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
-	-	-	🌸	-	🍒	-	-	-	-	-	-
-	-	-	🌸	-	🍒	-	-	-	-	-	-
-	-	-	🌸	-	-	🍒	-	-	-	-	-
-	-	-	🌸	-	-	-	-	🍏	-	-	-

Projets « En cours »

Illuminations du village

La commune a décidé d'essayer d'égayer à nouveau le village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour cela, ont été commandés et mis en place cette 1^{ère} année :

- 3 stalactites de 4,5x0,8m pour mettre sur la mairie
- 2 BOA (6x1m) effet comète pour mettre dans les arbres devant l'église
- 2 sapins « spray argent » d'une hauteur de 1,80m pour mettre devant l'église

Enfin sachez que 2 petits Rennes 3D avaient été prévus pour mettre au niveau de la mare, mais que malheureusement au moment de la commande ils n'étaient finalement plus commercialisés par le fabriquant. Nous avons donc dû y renoncer au dernier moment.



Lorsque nous avons réfléchi à ce projet, 2 choix se sont posés à nous :

- Tout condenser au même endroit et ensuite définir l'endroit en question
- Décorer à divers endroits du village mais de manière forcément moins dense.

Nous avons donc opté pour la première option afin que le rendu soit le plus joli possible. Mettre une guirlande par ci par là éparpillée dans le village n'aurait eu que très peu d'intérêt. Quant à la localisation, il nous a paru plus pertinent de partir du centre bourg pour ensuite progressivement étendre dans tout le village au gré des années. Ainsi, les premiers bénéficiaires en seront les enfants qui iront à l'école ainsi que tous les grands enfants que nous sommes passant par le centre bourg pour quelconque raison (retour du travail, balade, etc...).



L'objectif principal reste de décorer le village entier pour le bonheur de tous et nous nous efforcerons de nous améliorer d'année en année. En espérant que vous serez sensibles à cette initiative et que vous nous partagerez vos impressions pour nous motiver à poursuivre dans ce sens...

Nous espérons également que vous aurez été nombreux à décorer et illuminer vos maisons.

Projets « A venir »

Etudes de sécurisation de la RD1001 avec le département



Suite à de nombreuses observations concernant la vitesse des véhicules traversant notre commune, une entrevue avec l'élue en charge des infrastructures ainsi que le responsable des routes du Conseil Départemental a eu lieu en mairie.

Une étude de principe doit être soumise au conseil municipal avant de pouvoir envisager d'aller plus loin et de nommer un maître d'oeuvre.
Affaire à suivre...

7. Etat civil

6



Naissances

Décembre 2020

Léo VIGNE

Mai

Mahé HEDE
Julia GAMBIER
Mia AIDEL

Juin

Maelys PRUVOT DELOBELLE

Septembre

Juliette BUCAMP

Octobre

César LEIGNEL

0



Mariage

N'hésitez pas à venir vous marier dans notre commune !

1



Décès

Septembre

M. Louis DEMARCY

8. Déchets

La collecte

La collecte des déchets est organisée par la Communauté de communes Avre Luce Noye. Elle a lieu :

- Tous les lundis (et les mardis quand le lundi est férié) pour :
 - o Les papiers et emballages carton = **Sac Bleu** (1 semaine sur 2)
 - o Les plastiques, métal et briques alimentaires = **Sac Jaune** (1 semaine sur 2)
- Tous les mercredis (et les jeudis quand le mercredi est férié) pour
 - o Les déchets ménagers = **bac à ordures** (toutes les semaines)

Pour le verre et les vêtements, des containers sont mis à disposition à côté de la salle des fêtes, rue du Cimetière.



Pour les déchets verts, le point de collecte se situe à Fransures, rue de la Place et est soumis à un règlement.

Vous triez, nous valorisons !

Emballages en plastique, en métal et briques alimentaires
Bouteilles et flacons alimentaires : bouteille d'eau, lait, soda...
Produits ménagers : adoucissant, javel...
Hygiène : shampoing, gel douche...

Briques alimentaires
Lait, jus de fruits, soupes, crème fraîche...

Papiers et emballages en carton
Tous les papiers (revêtus, catalogues, prospectus, livres et cahiers)
Cartonnettes (emballages en carton de yaourts, céréales...)
Grands cartons (à déposer en priorité en déchetterie ou à piler, écraser et poser à côté de votre sac bleu)

Ordures ménagères (OM)
Nouveauté
Désormais, vos sacs de déchets non recyclables seront à déposer dans votre nouveau bac et continueront à être collectés toutes les semaines.

Emballages en verre, pots et bocaux
Verre (Bouteilles, pots et bocaux en verre alimentaire)

Communauté de Communes Avre Luce Noye
03 22 09 75 32
Communauté de Communes Avre Luce Noye
144 rue du Cardinal Mercier - 80110 Moreuil

MÉMO tri
TROIS VOIES D'EMBALLAGE, C'EST SIMPLE !
Aujourd'hui, on a déjà l'habitude de trier...
SAC JAUNE

NOUVEAU

BOITES, POTS, BARQUETTES EN PLASTIQUE
BOITE DE YAOURT
BARQUETTE DE JAMBON
BARQUETTE DE GÂTEAUX
BARQUETTE DE SAUCISSE
BOITE À CRÊPES
BOITE À PÂTES
BARQUETTE DE FROMAGE
BOITE DE CRÈME

SACS, SACHETS, TUBES ET FILMS EN PLASTIQUE
TUBE DE CONFISERIE
SACHET DE SAUCISSE
SACHET DE BONBONS
SAC PLASTIQUE
FILM PACK D'EAU
SACHET DE PÂTES

À NOTER
DANS LES SACS BLEUS
RIEN NE CHANGE !

Déchetterie

La déchetterie affectée à la commune est celle d'Ailly-sur-Noye. Elle se situe à la sortie de la ville direction Louvrechy.



Déchetterie :
Route de Louvrechy
80250 Ailly-sur-Noye
Tel. 03 22 41 01 22

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
Mardi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Jeudi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Vendredi	9h00 – 12h30	14h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Dimanche	9h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45)**	Fermée

* Réservé aux artisans (non accessible aux particuliers)

** Réservé aux particuliers

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Encombrants

Les encombrants concernent les déchets ou objets volumineux ne pouvant être enlevés lors de la collecte classique des déchets. Avant Août 2021, les encombrants étaient collectés 2 fois l'année à des dates définies. Depuis Août 2021, pour la communauté de commune Avre Luce Noye, la collecte s'effectue exclusivement sur rendez-vous et selon certaines conditions (les objets en question ne doivent pas pouvoir être transportables en voiture).

Le numéro à joindre pour la prise de rendez-vous est le : 03 22 09 75 32.

9. Règles de vie

La vie en société est basée sur quelques règles auxquelles notre commune ne déroge pas. Vous trouverez ci-dessous les principales pour information.

Horaire de tonte



Les horaires de tonte sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Le dimanche : de 10h à 12h,

Les jours fériés suivent les mêmes règles que le dimanche (sauf le 1er mai ou c'est interdit).

Plantation et autres



La plantation des végétaux repose sur une réglementation spécifique.

La distance ci-dessous est prise en compte selon le milieu du tronc de l'arbre ou arbuste :

- Haies limitrophes : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbuste de moins de 2 mètres : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbre de plus de 2 mètres : à 2 mètres minimum de la limite de voisinage.

Feu



Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre.

Les déchets verts doivent :

- Etre utilisés en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables,
- Etre déposés conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Trottoirs



Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire ou locataire de l'habitation qui doit en assurer l'entretien courant selon différentes actions obligatoires. Parmi celles-ci :

- Le déneigement ou le dégagement du verglas ;
- Le désherbage ;
- Le nettoyage des feuilles et des déchets ;
- L'épandage du sel ou du sable pour éviter la neige et le verglas.

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

Par contre, il va de soi, que le nettoyage des déjections canines ne sont pas du ressort du propriétaire du logement mais du propriétaire de l'animal.

Cabane de jardin

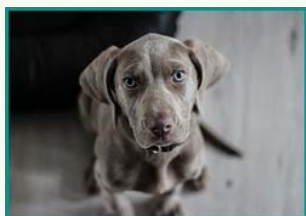


La réglementation concernant les abris de jardin diffère selon les dimensions de la construction et son emplacement (secteur protégé ou non) tant sur les démarches administratives que la taxe d'aménagement.

- Inférieur à 5m² = Aucune autorisation nécessaire et pas de taxe,
- Entre 5m² et 20m² = Déclaration de travaux préalables et taxe d'aménagement,
- plus de 20m² = Permis de construire et taxe d'aménagement.

Vous devez également consulter le Plan local d'urbanisme, soit en mairie ou sur le site internet de la commune, qui rassemble toutes les règles relatives à la construction de tout bâtiment dans la commune.

Chiens dangereux



La détention des chiens de catégorie 1 et 2 dits « dangereux » est soumise à la délivrance d'un permis de détention dont l'instruction relève des mairies (sous forme d'arrêté municipal).

Pour obtenir le permis de détention, plusieurs pièces doivent être fournies obligatoirement (titre d'identification du chien, évaluation comportementale, etc...)

Les justificatifs de vaccination antirabique et d'assurance en responsabilité civile doivent toujours être en cours de validité et pouvoir être présentés aux autorités de police et de gendarmerie à tout moment en cas de contrôle.

Implantation des maisons



La règle diffère selon l'emplacement de l'implantation de l'habitation sur le terrain :

- à moins de 5 mètres de la rue : Mitoyen ou à 3 mètres minimum de la limite de voisinage,

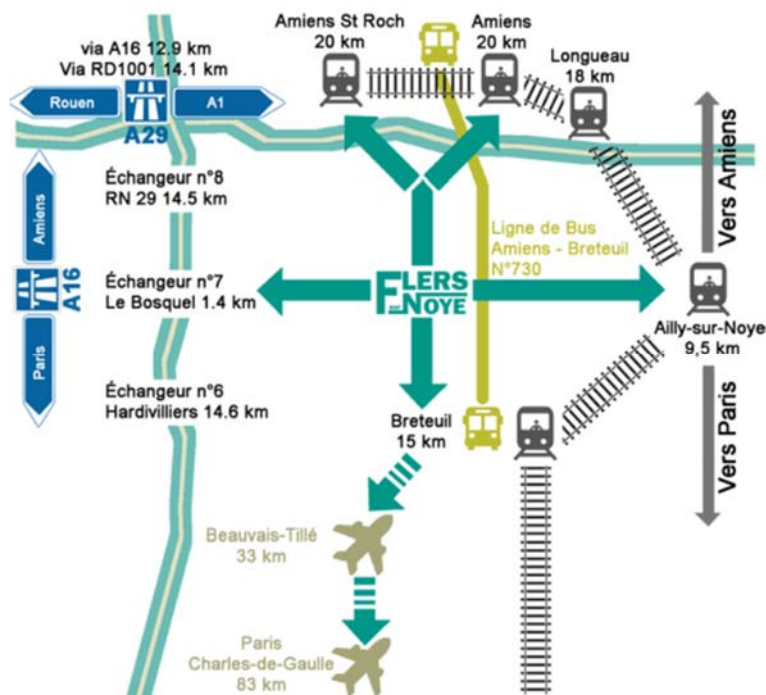
- à plus de 5 mètres de la rue : à 3 mètres minimum de la limite de voisinage

Pente de la toiture : 40 à 45 °.

10. Transports

La commune de Flers-sur-Noye dispose de nombreux points de transport à proximité dont vous retrouvez ici le recensement.

Les horaires fluctuant régulièrement auprès des compagnies ferroviaires ou de bus, nous vous encourageons à bien les vérifier au préalable sur leurs sites internet.



BUS	Flers-sur-Noye (sur la place)	Breteuil
	Jours : LMMJVS	
	12 :45 19 :15	13 :05 19 :35
	Flers-sur-Noye (sur la place)	Amiens
	Jours : LMMJVS	
	6 :50 13 :25	7 :25 / 40* 14:20 / 35*

* Selon le lieu d'arrivée dans Amiens

TRAIN	Ailly-Sur-Noye	Amiens
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	
	Ailly-Sur-Noye	Paris
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	

Plus d'informations sur le site de la commune ou sur

- Bus : <https://trans80.hautsdefrance.fr/getFile.php?id=1870>

-Train : <https://www.oui.sncf/train/horaires/amiens/paris>

11. Nos aînés



Cette année encore, la municipalité a préféré reporter le repas de nos Aînés, les conditions sanitaires n'étant pas suffisamment satisfaisantes pour les réunir.

Le principe du bon d'achat d'une valeur de 25€ est reconduit chez Héripré, notre commerce local.



Le bon d'achat, tamponné lors de la remise à la mairie, est valide jusqu'à fin mars 2022.

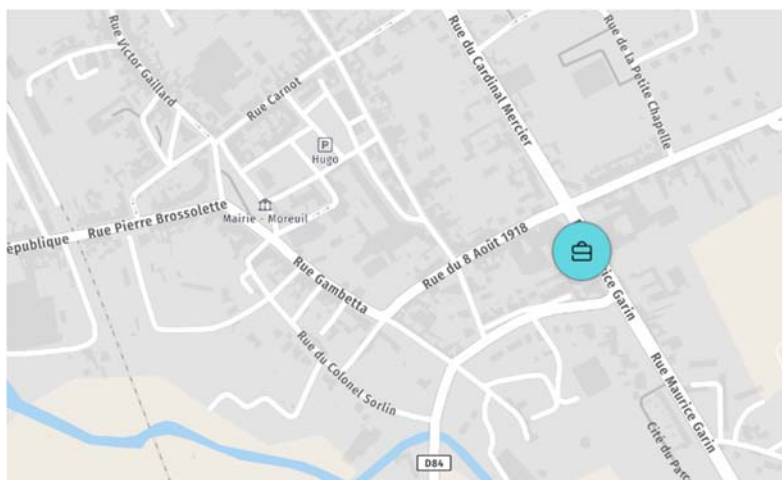
12. Informations diverses

France Service : un service près de chez vous



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Pour la communauté de commune CCALN, la maison France Service est hébergée dans les locaux du CIAS de Moreuil. L'adresse est la suivante : 13 rue Maurice Garin, 80110 MOREUIL



Plus d'information et les dates des permanences au CIAS de Moreuil sur le site de la commune : <https://www.flers-sur-noye.fr/accueil/maison-france-service/>

Le saviez-vous : Focus sur la taxe d'aménagement ?



La taxe d'aménagement est un impôt local sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme. Vous devez donc établir votre déclaration au moment du dépôt du permis de construire, d'aménagement ou de la déclaration préalable.

Elle est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

A contrario, les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas sont exclus de la surface taxable.

Le montant de la taxe d'aménagement est établi par la Direction départementale des territoires (DDT). L'avis de taxe d'aménagement est adressé au redevable dans les 6 mois suivant la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager. Si le montant de la taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 €, elle doit être réglée en 2 fractions (à 12 et 24 mois suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme). Une majoration de 10 % est appliquée en cas de paiement tardif et une pénalité de 80 % du montant de l'impôt dû est appliquée en cas de construction sans autorisation ou en infraction à l'autorisation.

Certains aménagements comme les piscines et les panneaux solaires, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Enfin, des réductions et des exonérations sont possibles. Par exemple, les 100 premiers m² de la résidence principale bénéficient d'un abattement de 50 % et les petits abris de jardins ou toutes autres constructions, d'une superficie inférieure ou égale à 5 m² non soumis à déclaration préalable ou a permis de construire, sont exonérés.

Bien qu'établie par la DDT, vous pouvez calculer vous-même la taxe d'aménagement au moment de votre projet. Pour cela la règle est la suivante :

	Comment la calculer ?	Montant de la taxe d'aménagement
		=
		Surface taxable en m ²
		X
		Valeur déterminée par m ² de surface
		X
		Taux voté par la collectivité territoriale.

Les valeurs annuelles par m² de surface sont définies par arrêté. En 2020, les montants fixés sont les suivants:

- 759 € par m² en province (860 € par m² en Île-De-France)
- 200 € par m² de piscine
- 10 € par m² de surface panneau

Les taux de la taxe d'aménagement sont établis par les collectivités territoriales :

- D'une part communale à 2% pour Flers-Sur-Noye (le maximum pouvant être 5%)
- D'une part départementale à 2,30%
- La Redevance d'archéologie préventive (fixée par le département) à 0,40%

⇒ Soit un total de $2+2,30+0,4 = 4,70\%$

Lotissement : premières maisons et nouvelles constructions en vue.



Le lotissement les Prés d'En Haut est en train de voir le jour. Après de nombreuses années d'attente, les travaux initiaux ont été réalisés et les premières maisons sont sorties de terre et même occupées !

Sur l'ensemble des terrains proposés à la vente, c'est aujourd'hui 16 réservations qui ont été faites, dont 12 d'entre elles ont déjà abouti à un permis de construire autorisé.



Nous tenions également à rappeler que le lotissement appartient à un lotisseur privé et qu'à ce titre, comme pour un particulier, ce n'est pas à la commune d'entretenir les terrains mais au propriétaire de celui-ci s'il a été vendu ou au lotisseur s'il est encore à vendre. Malheureusement, nous ne pourrions rien faire d'autre que lui rappeler ses obligations si jamais un problème était rencontré.

Petit rappel concernant nos amis les animaux



Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Concernant les animaux errants sur le territoire de la commune, la responsabilité de leur gestion incombe à la mairie. L'article L. 211-22 du Code rural prévoit que les maires puissent prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux errants, cela pouvant aller jusqu'à la fourrière. Un arrêté municipal peut ainsi être pris en ce sens. La violation de cet arrêté serait alors sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élèverait à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal (et jusqu'à 150€ selon la dangerosité de l'animal).

Les aboiements d'un chien trop fréquents ou trop intenses, tout comme divers bruits d'autres animaux, peuvent également être considérés comme nuisance sonore. La nuisance sonore est définie par l'article R1336-5 du Code de la Santé publique : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. » Si une nuisance sonore, dont la source est un animal, est constatée et qu'aucun arrangement n'est trouvé avec le propriétaire de l'animal, alors des sanctions peuvent être prises à l'encontre du propriétaire, car comme l'indique l'article 1385 du Code civil, « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ».

Evitons d'en arriver là ! Soyons tous attentifs, veillons sur nos animaux et sur le bien-être de chacun, humains comme animaux !

Ah les bonnes soupes d'automne !!!

Interview de Mme Grimal professeur des écoles à Flers-sur-Noye.



Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants de la maternelle de Flers ont préparé et dégusté de délicieuses soupes à la citrouille et aux courgettes ainsi que des tartes à la citrouille et gâteau de carottes avec des légumes du jardin qu'ils ont fait pousser.

Ils ont ainsi eu le plaisir de découvrir la transformation des petites graines semées en légumes géants !!



Tout a commencé au printemps dernier avec la création de notre jardin d'école et notre participation à un concours : « les petits jardins gourmands ».

Nous avons semé des graines dans des carrés que Monsieur le Maire et Monsieur le garde nous ont installés, et aussi grâce à l'aide de parents. Les enfants ont suivi avec bonheur et curiosité la croissance et la métamorphose de notre jardin au fil des mois.



Cimetière : réorganisation et reprise des sépultures

La commune a l'obligation de restructurer son cimetière et de reprendre les concessions en l'état d'abandon. Une procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon est en cours.

La mairie incite toutes les familles ainsi que les personnes en charge de l'entretien des tombes de se faire connaître au plus vite afin d'éviter tout problème futur.

Petit rappel :

- L'entretien du cimetière incombe à la mairie.
- L'entretien des tombes incombe aux familles.



Salle des fêtes - changement des conditions de location et réflexion sur le matériel.

Les tarifs n'ayant pas été réévalués depuis très longtemps et en correspondance avec l'augmentation du « coût de la vie et de l'énergie », il a été décidé d'augmenter légèrement les prestations à compter du 1er octobre 2021.



Les nouveaux tarifs en application sont donc désormais les suivants :

- 200 € pour les habitants de Flers-sur-Noye
- 350 € pour les externes
- Le forfait d'électricité du Kw/H passe à 0,25 €.

Le tarif des couverts ne change pas.

Une facturation de 150 € sera également demandée si la salle est rendue dans un état jugé non satisfaisant afin de motiver le plus grand nombre à en prendre le plus grand soin.

Afin de pallier toute dégradation du matériel ou de la salle, une caution 1000 € sera maintenant demandée à la réservation.



La salle des fêtes vieillissant, il est également important de mener quelques chantiers de remise à jour et d'amélioration.

Après la remise aux normes du tableau électrique, nous menons maintenant une réflexion pour changer les équipements de la cuisine. L'objectif serait de supprimer « l'aspect gaz » pour le remplacer par du « tout électrique », bien plus facile pour tous, moins risqué et permettant de garantir un fonctionnement plus pérenne.

Ainsi, nous procéderons à des études et des demandes de devis et, si les montants et les réalisations nous paraissent de qualité, nous effectuerons les travaux correspondants.

13. Agenda



Les évènements mentionnés ci-dessous le sont sous réserve des conditions sanitaires.

Janvier

V 07 Vœux du maire (annulés pour cause de Covid)

Février

Pas d'évènement prévu à ce jour

Mars

? Concours de cartes des chasseurs

Avril

D 10 1^{er} tour des élections Présidentielles

? Ramassage des œufs de paques par FSN Activités

D 24 2nd tour des élections Présidentielles

Mai

D 08 Cérémonie de l'armistice 1945

? Réderie annuelle des chasseurs

Juin

? Fête des écoles

D 12 1^{er} tour pour les élections législatives (députés)

D 19 2nd tour pour les élections législatives (députés)

Juillet

Repas type auberge espagnole par FSN Activités M 13

Fête Nationale J 14

Aout

Pas d'évènement prévu à ce jour

Septembre

2nd tournoi de pétanque de l'association FSN Activités ?

Octobre

Halloween L 31

Novembre

Cérémonie de l'Armistice 1918 V 11

Décembre

Repas des aînés ?

Les 10 ans de la fresque de la mairie (en illustration en couverture) 14

Arbre de Noël des enfants ?



14. Parole aux associations

Flers-sur-Noye Activités : 2021 - Reprise des activités !!

Depuis l'assemblée générale du 12 Mars 2020, les conditions sanitaires ne nous ont pas aidé à être très actifs sur l'organisation de divers événements pour divertir notre commune.

Mais la deuxième partie de l'année 2021 a été plus propice pour nous remettre au travail... et nous n'avons pas chômé !!

En effet, sur ces 6 derniers mois, l'association peut être fière d'avoir organisé pas moins de 6 événements pour la commune, essayant d'impliquer et d'intéresser le plus de monde possible.



L'activité YOGA, lancée en 2021, a pu être reconduite pour une seconde saison en 2021-2022. Ce sont 30 personnes qui, divisées en 2 groupes, participent assidument aux cours dispensés par Marie (la professeure) les lundi et mardi soir à la Salle des fêtes. Nous espérons bien sûr, pérenniser ces cours pour de nombreuses années encore

Le climat florigeois était clément pour notre rendez-vous de l'été. L'organisation de l'auberge espagnole le 13 juillet a permis à environ 70 personnes de se retrouver autour d'un verre de l'amitié et a aussi profité des barbecues mis à disposition pour échanger autour de bonnes grillades. Un défilé de lampions dans les rues du village a ponctué cette belle soirée, réunissant une vingtaine d'enfants de la commune. Nous avons eu le plaisir d'assister à un feu d'artifice « improvisé » par un habitant de la commune. Cette soirée s'est donc terminée dans un grand émerveillement pour les enfants et une belle réussite saluée par les participants à cette soirée.



L'idée germait dans la tête de certains membres de l'association depuis quelques mois... et c'est avec plaisir que nous avons pu lancer, le 12 septembre, notre 1er tournoi de pétanque à Flers sur Noye. 16 doublettes divisées en 4 poules se sont affrontées le matin pour connaître les 8 équipes du haut de tableau qui allaient se disputer la victoire finale... mais les 8 autres équipes ont, elles aussi, défendu leurs chances pour faire bonne figure dans le classement final. Lucas Desjardin et Théo Prestifilippo sont les brillants vainqueurs de cette première édition. A la fin de cette journée, quasiment tous les joueurs demandaient d'ores et déjà l'organisation de la 2ème édition, preuve du succès de ce tournoi.

Nos « petits florigeois » n'ont pas été oubliés au cours de cette année. Ils ont pu laisser libre cours à leur imagination lors de 2 ateliers de création organisés le mercredi après-midi, l'un en automne et l'autre pour Noël. Ils ont aussi pu venir collecter des bonbons à la Mairie, parés de leurs plus beaux déguisements pour fêter Halloween, en espérant pouvoir reprendre la collecte dans le village l'année prochaine.



Autre nouveauté de cette année, la mise en place d'une bourse aux jouets le 14 Novembre. 12 participants répartis sur 30 tables ont pu exposer à la Salle des fêtes lors d'une chaleureuse journée d'échange et de partage. Pour respecter les règles sanitaires, donc à notre grand regret, nous avons dû refuser la participation de 7 personnes. Cette première bourse aux jouets a, elle-aussi, connu un grand succès et nous comptons la reconduire l'année prochaine.

Enfin, l'année 2021 aurait dû se terminer en beauté avec le week-end des 11 et 12 décembre sans les nouvelles restrictions sanitaires qui nous ont obligés à nous adapter au dernier moment. Le samedi, pour le Noël des enfants, en plus de la simple visite de l'homme à la barbe blanche, distribution de chocolats et cartes cadeaux, des ateliers de création et la lecture d'un conte étaient initialement prévus mais n'ont malheureusement pu être maintenus. Le dimanche, 15 artisans / créateurs des environs... ou d'un peu plus loin... ont investi la salle des fêtes pour nous présenter leur travail de tous les jours et proposer à nos concitoyens des idées pour les cadeaux de Noël.



Association Flers sur Noye Activités

Bibliothèque Page à page

Pour 2021 et malgré la pandémie, la bibliothèque Page à Page est toujours restée ouverte au public dans le respect des gestes barrières.

Les livres sont systématiquement mis en quarantaine à chaque retour.

L'équipe est composée de 3 bénévoles :

Catherine GODIN
Christiane LEFEBVRE
Franck BLOT

L'équipe se tient à la disposition des lecteurs :

Tous les mercredis
de 16h30 à 19h

Les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois
de 10h30 à 12 h.



L'inscription et le prêt sont totalement gratuits.

Un petit retour sur l'année 2020 concernant l'activité de la bibliothèque, chiffres transmis à la bibliothèque de la Somme (BDS) :

- Le stock de livres au 31 décembre 2020 était de 2 583 dont 855 appartenant à la BDS,
- 33 enfants du village ont emprunté des livres,
- 26 adultes du village et commune avoisinante sont venus emprunter des ouvrages,
- 563 livres ont été empruntés dont 93 par l'école de Flers.

Pour 2021, de nouveaux lecteurs ont fait connaissance avec la bibliothèque.

Le stock a évolué grâce à la subvention allouée par la Mairie : les enfants ont eu plaisir de découvrir de nouvelles aventures :



- Pour les petits, de nouveaux livres dans la collection Max et Lili
- Pour les enfants à partir de 6/7 ans, des livres sur la nature, la planète, l'environnement,
- Pour les enfants 8/9 ans : des petits romans (La sorcière habite au 47...),
- Pour les aventuriers : des livres sur les pirates, les aventures de Tom Sawyer,
- Un retour aux sources : le lièvre et la tortue, le renard et la cigogne.

et pourront découvrir de nouvelles collections

- Mortelle Adèle
- Vivaldi, Mozart en livre musical pour les petits
-

L'équipe organise des lectures de contes et représentations de kamishibai à l'école maternelle de Flers avant chaque « vacances scolaires », et ce depuis septembre 2020.

Le kamishibai est un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant où des histoires sont racontées en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs.



Le petit théâtre
fermé



Le petit théâtre
ouvert sur le titre du
conte



Début du conte par
illustrations



Au dos des
illustrations, se
trouve l'histoire.

L'équipe de la bibliothèque a, pour projet sur l'année 2022, d'organiser des petites expositions avec le soutien de la BDS, en faveur des 2 classes maternelles et des petits lecteurs de la bibliothèque.

Fermeture annuelle

Du 14 juillet au 15 août
Les vacances scolaires de Noël.

**La bibliothèque est
un lieu de rencontre
et de convivialité**

L'Amicale des chasseurs



L'Amicale est composée de 10 Florigeois et 10 actionnaires. Elle agraine et abreuve les gibiers tout au long de l'année et procède à un comptage au printemps pour définir le nombre d'oiseaux à prélever.

Elle régule les prédateurs, renards, pies, corbeaux. On y chasse principalement la perdrix, le faisan, le lièvre, le pigeon, le garenne, le chevreuil et le sanglier.

L'Amicale est une société active dans notre village. Elle organise notamment :

- La réderie,
- Un concours de manille le 1er samedi du mois de mars,
- Hauts de France propre (nettoyage du village).

L'Amicale serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres du village.

À bientôt au bord d'un chemin où lors d'une de nos manifestations dans le village.

Président : Monsieur René Liénard, 3 route Nationale Flers-sur-Noye / 03 22 09 42 59

Club de l'amitié (de Flers-sur-Noye, Essertaux, Le Bosquel).



Le Club a pour but de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses adhérents. Il se réunit chaque premier jeudi du mois dans la salle de la Mairie. Pour adhérer au club, il faut avoir au minimum 60 ans.

N'hésitez pas à venir renforcer les membres du club pour un moment de partage !

Président : Monsieur Pierre Daroux 17 rue Collée Flers-sur-Noye / 03 22 09 40 47

Merci également pour leur participation à :

COUVERTURE ZINGUERIE

DIEU eugene

06.78.79.17.69
09.51.98.24.03
eugene.dieu@live.fr

3 rue collée
80160 flers sur noye



RAYMOND HOTTE MAISONS OSSATURE BOIS

le bois s'adapte à toutes les architectures, et vous permet de construire votre maison, l'agrandir, la rénover, la moderniser, isoler, valoriser...

- ✓ Matériaux de haute qualité issus du développement durable
- ✓ Votre satisfaction est garantie
- ✓ Charte Qualité Excellence
- ✓ 45 ans d'expérience

LE BOIS POUR...
Maison, charpente, escaliers, terrasses, etc

Chambre de Métiers et de l'Agriculture
Charte Qualité

APPELEZ-NOUS
03 22 09 24 12

NOUS TROUVER
24 Route nationale, 80160 Flers-sur-Noye

HORAIRES
Du lundi au Vendredi
De 8h30 à 19h00

EMAIL
raymond.hotte@wanadoo.fr



Prévoyance & Patrimoine
Agence Anthony Devigne

Prévoyance
Assurance emprunteur
Santé
Retraite
Epargne

agencea2p.anthony.devigne@axa.fr
06.35.41.49.89



VERBEKE & FILS

03 22 09 94 46
Du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 17h30

- TRANSPORTS FRIGORIFIQUES
- TRANSPORTS FRUITS
- TRANSPORTS CHOCOLAT
- DENRÉES PÉRISSABLES
- LÉGUMES
- TRANSPORTS FLEURS
- PLATEFORME DE TRANSIT
- 24H/24 - 7J/7

VERBEKE & FILS 50 ans
1970-2020



Retrouvez le journal en couleur sur le site de la commune
<http://flers-sur-noye.fr>



L'équipe du journal :

Ansart Maurice, Beaumont Joël, Canoine Alain, Charpentier Alain, Lambert Anne, Poiré Guillaume, Prestifilippo Nicolas

Contact : mairieflersurnoye@orange.fr